

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL

DE LA 2EME SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

- 1.- Approbation du procès-verbal de la 1^{ère} séance du Conseil Municipal**
- 2.- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**
- 3.- Vote des taux des contributions directes locales pour 2020**
- 4.- Actualisation des tarifs municipaux pour 2020**
- 5.- Elections de représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appels d'Offre, à la Commission Délégation de Service Public/Concession, au Centre Communal d'Action Sociale**
- 6.- Formation des commissions municipales**
- 7.- Election des délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs**
- 8.- Communication(s) - Exercice par le Maire des délégations consenties par le Conseil Municipal (art. L.2122-22 du CGCT) -: renonciation au droit de préemption urbain.**
- 9.- Divers**

Par convocation en date du 19 juin 2020, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 29 juin 2020, à partir de 18 h 00, pour sa 2ème séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Véronique DOH, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, CARAFA Christine, Maxime TRITZ, Jacques MARX, BOURESY-DORCKEL Nicole, CORDARY Evelyne, CUNAT Jean-Claude, WEBER Jean-Jacques, FISCHER, Jean-William, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LIMBACH Dominique, GEY Dominique, MARCHAL Christine, VILHEM-MASSING Dominique, THINNES Corinne, DOLLE Luc, BEDE-VOLKER Stéphanie, CAN Durkut, KHARROUBI Sayah, LAVAL Audrey, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Alain DANN, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration :

- Madame Bernadette NICKLAUS à Madame Christine MARCHAL
- Madame Flore TITEUX à Madame Stéphanie BEDE-VOLKER

Absent non excusé : Monsieur Eric BAUER

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs MONTAIGNE, Directeur Général des Services, KACED, Directeur de Cabinet, YILMAZ, Directeur Adjoint de Cabinet ALBERTUS, Responsable du Service des Sports, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, BITSCH, Responsable du Service Communication, CAMILLO, Directeur Adjoint du C.C.A.S., DEDDOUCHE, Responsable du Service des Finances, FIORETTO Thomas, Responsable du Service des Marchés Publics, GANAYE, Directeur du Conservatoire, KALIS, Directrice Générale Adjointe des Services, KIEFFER, Directrice des Musées, LARCHER, Responsable de la Police Municipale, KREBS Christiane, Responsable du Service Circulation/Réglementation, ROHR Yves, Responsable du Service Etat-Civil/Population, CAHN, Manager du centre-ville, SOLLAMI, Responsable du service informatique, GIORGIEVIC, de la Direction Générale des Services.

En préambule, **Monsieur le Maire** salue la présence des Adjointes et des Conseillers Municipaux à nouveau réunis dans la salle des fêtes en raison du coronavirus et de la prudence qui s'impose.

Monsieur **Maxime TRITZ** procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

1.- Approbation du procès-verbal de la 1^{ère} séance du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2.- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Nicole BECKERICH, tête de liste « d'Agissons pour Sarreguemines », tout naturellement le suivant de la liste qui est François BOURBEAU prend place à la table du conseil. Monsieur le Maire lui cède la parole.

Monsieur François BOURBEAU prononce une allocution « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Employés Municipaux, Chers Amis. C'est avec une certaine émotion et avec fierté que je suis heureux de faire mon entrée au Conseil Municipal de notre belle ville de Sarreguemines. Je souhaite remercier toute l'équipe « d'Agissons pour Sarreguemines » pour sa mobilisation ainsi que les 346 personnes qui ont voté pour notre liste et qui ont compris la pertinence de notre programme, la sincérité et l'intégrité de notre engagement. Je tiens Monsieur le Maire à vous féliciter pour cette victoire. Ne pas faire partie de la majorité lorsque vous êtes Conseiller Municipal est souvent un rôle ingrat. En effet, on pille vos idées, on vous implique peu ou pas dans les décisions municipales, on dénigre votre travail en tentant de vous discréditer comme vous l'avez fait dans votre tract de fin de campagne, je vous cite.

Ensuite, il est important de vous inciter à vous méfier des projets irréalistes et des promesses inconsidérées que distillent certains candidats pour vous tromper. Ainsi, ces tentatives de séduction, souvent irresponsables et dénuées de sens moral, ne resteront qu'au stade des promesses.

Dans cet extrait vous ne citez aucun projet, vous ne citez aucun candidat, attaquant ainsi de façon démagogique chacun d'eux. Vous avez tenté de jeter le discrédit sur leur conviction, leur engagement et leur travail. Vous l'aurez compris, je ne suis pas du tout dans le même état d'esprit que celui qui vous a animé lorsque vous avez écrit ces mots. Je suis résolument constructif et positif et mon action s'attachera aux actes et aux faits. Pour chacune de mes prises de parole, je me poserai la question de savoir si cela est bon pour les citoyens, bon pour la ville et si elle s'inscrit dans la défense de l'intérêt général. Mon action sera dictée par la solidarité et la protection des plus faibles, l'écologie, le développement économique basé sur le respect des hommes et de la nature avec notamment les circuits courts et l'économie circulaire, la défense de l'intérêt général au détriment des petits arrangements entre amis, la valorisation du patrimoine immobilier de la ville et la défense du pouvoir d'achat. La pédagogie et la transparence seront les deux moteurs de mon engagement parce que ce sont les piliers de toute démocratie. Je m'abstiendrai donc à expliquer, décoder les décisions municipales pour qu'elles soient comprises par un maximum de citoyens Sarregueminois. Mon engagement sera à la hauteur des valeurs de solidarité, de transparence et d'intégrité que m'ont inculquées mes parents. Pour finir, je tiens à vous remercier Monsieur le Maire pour vos bonnes intentions d'ouverture à travailler avec l'opposition mais mon intuition, mon esprit pragmatique et la rigueur de l'homme de gestion que je suis m'incitent à une certaine prudence préférant les actes aux discours bien huilés d'un homme de lettres. Monsieur le Maire, je souhaite à vous et à votre équipe, succès et réussite pour cette mandature parce que ce sera aussi le succès de chaque Sarregueminoise et de chaque Sarregueminois. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire répond à Monsieur BOURBEAU : « Voilà, donc vous voyez que si j'ai appelé à un certain moment à la prudence c'est de manière tout à fait générale. Vous me rejoignez dans la prudence qui est de mise dans les affaires qui sont les nôtres. Je prends donc acte et je demande à l'ensemble du Conseil de prendre acte du renouvellement de Conseiller Municipal qui s'est opéré ».

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-4,

VU l'article L.270 du code électoral

CONSIDERANT que Madame Nicole BECKERICH, Conseillère Municipale élue sur la liste « Agissons pour Sarreguemines » a signifié, par courrier réceptionné en mairie le 25 mai 2020, sa démission du Conseil Municipal de Sarreguemines,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDERANT que Monsieur François BOURBEAU, suivant de la liste « Agissons pour Sarreguemines », a été destinataire le 26 mai 2020 du courrier l'informant qu'il devient Conseiller Municipal,

Il convient en conséquence de procéder à l'installation Monsieur François BOURBEAU. Aussi le Conseil Municipal

Prend acte

de l'installation de Monsieur François BOURBEAU en qualité de Conseiller Municipal convoqué à cette séance plénière en date du 23 juin 2020.

Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour et Monsieur le Préfet a été informé de cette modification.

3.- Vote des taux des contributions directes locales pour 2020

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ souligne l'obligation de délibérer sur ces taux avant le 03 juillet c'est-à-dire avant le vote du budget prévu le 09 juillet et la commission des finances qui se réunira le 06 juillet.

Monsieur François BOURBEAU souhaite savoir si la compensation de l'Etat sera en valeur absolue ou si c'est la revalorisation de la base d'imposition qui sera prise en compte.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ répond qu'il y aura une revalorisation de la base qui sera normalement de 0,9 %. Sur les dernières années, nous avons des revalorisations de 1, 2, 3 %. L'assiette de la base peut être modifiée également tenant compte des déménagements et des logements vacants d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire énonce que toute variation n'est pas forcément synonyme d'augmentation.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Vu la loi du 10 janvier 1980 qui accorde aux collectivités locales la liberté de fixation des taux d'imposition,
Vu le décret n° 82-111 du 29 décembre 1982 qui fixe la liste des informations que les autorités locales doivent avoir reçues des services de l'Etat pour le vote du budget,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020,

Vu l'article 16 de la Loi de finances pour 2020,

Prend acte

- de l'annexe budgétaire relative aux décisions en matière de taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, jointe à la présente délibération,
- du montant des allocations compensatrices versées par l'Etat pour 2020 :
 - la taxe d'habitation : 783 168 €
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties : 39 267 €
 - la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4 766 €

Décide sous 1 abstention

de maintenir les taux, à savoir :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,73 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,54 %
- pour mémoire, la taxe d'habitation à 18,10 %

Le produit total à inscrire au Budget primitif 2020 est de 12 501 917 €.

4.- Actualisation des tarifs municipaux pour 2020

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ rappelle le contexte de la crise sanitaire et souligne le soutien nécessaire de la municipalité aux cafetiers et aux restaurateurs.

Monsieur le Maire précise que ce point fait partie d'un ensemble de mesures, de propositions et de décisions qui ont été faites afin de compenser un certain nombre de grands rendez-vous de la saison estivale tels la Saint Paul et le feu d'artifice.

Monsieur Sébastien JUNG précise qu'à partir du 11 juillet, dès l'assouplissement par le Gouvernement de la jauge de capacité d'accueil du public, un programme d'animations complet jusqu'au 31 août sera proposé dans le but de soutenir les commerçants locaux et en concertation avec eux. Il remercie les services puisqu'en trois semaines ces animations ont été mises en place en complément de la grande roue.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ avance que, selon des demandes particulières, des situations individuelles et des remontées, il pourra être étudié d'autres mesures de compensation.

Madame Nicole MULLER-BECKER confirme que c'était une résolution nécessaire pour les cafetiers et les restaurateurs en cette période si difficile à surmonter. D'autres aides sont en cours notamment en terme d'information et de communication à ces acteurs des dispositifs, des soutiens et des prêts possibles. Madame MULLER-BECKER a une pensée pour les artistes qui auraient dû se produire à la Saint Paul.

Monsieur Sébastien JUNG intervient par rapport aux aides dans la mesure où le manager du centre-ville a répondu présent immédiatement dès que la crise s'est fait ressentir et a bien recensé auprès de chaque commerçant tous les dispositifs existants aussi bien de la Communauté d'Agglomération, de la Région et de l'Etat. En ce qui concerne la programmation estivale, le service culturel s'est efforcé, pour assurer des moyens de subsistance à ces artistes, de les placer.

Monsieur le Maire remercie le manager du centre-ville, le service culturel, le service jeunesse/vie associative et le service des sports qui ont travaillé de concert pour proposer ces animations et créer du flux dans notre ville.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 instaurant les tarifs municipaux pour l'année 2020, modifiés par l'arrêté du 11 mai 2020 portant décision de tarifs « droits de place des marchés » pour la période du 12 mai 2020 au 12 juillet 2020,

COMMUNE : 631 SARREGUEMINES

ARRONDISSEMENT : 57 SARREGUEMINES

TRESORERIE SPL : TRES. SARREGUEMINES MUNICIPALE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition provisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	28 311 923	18,10	>>>	28 584 000	5 173 704
Taxe foncière (bâti).....	32 928 614	21,73	>>>	33 341 000	7 244 999
Taxe foncière (non bâti).	181 528	46,54	>>>	178 800	83 214
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴					
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}					
		871 899			
Total :					7 328 213

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13329 M8 - 827 201
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶

Total allocations compensatrices

Produit des IFER additionnelles FNB ⁷

Produit de la CVAE ⁸

TASCOM ¹⁰

DCRTP ¹¹

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

Produit prévisionnel de TH ¹²

Prélèvement GIR ¹³

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ¹⁴

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ¹⁵

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition provisionnelles 2020 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe foncière.....	21,73	7 328 213	21,73	33 341 000	7 244 999	
Taxe foncière (non bâti).	46,54	7 328 213	46,54	178 800	83 214	
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre)						
				Produit attendu	Produit fiscal attendu	
				7 328 213	7 328 213	

A METZ

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

XAVIER PETIT

le 09 MARS 2020

Le préfet,

le

A Sarreguemines
Pour le Maire
Le maire,
L'Adjoint délégué

le 29/06/2020



J.M. SCHWARTZ

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AU SERVICE PREFECTORAL EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉCLARATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : **631 SARREGUEMINES**

ARRONDISSEMENT : **57 SARREGUEMINES**

TRESORERIE SPL : **TRES. SARREGUEMINES MUNICIPALE**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (1)

Taxe d'habitation :	783 168
Taxe foncière (bâti) :	6 627
a. Personnes de condition modeste	30 948
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	1 692
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	4 766
Taxe foncière (non bâti) :	0
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLY :	

2. BASES NON TAXEES (2)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	361 533
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	18 558
3. CVAE (3)	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	>>>
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (4)	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radiobélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (5)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental (14)		Taux plafonds 2020 (15)	Taux 2019 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16) (17)
	national (13)	départemental (14)	2020 (15)	2019 des EPCI (16)	(col.15 - col.16) (17)
Taxe foncière (bâti)	21,59	16,41	53,98	0,21900	53,76
Taxe foncière (non bâti)	49,72	53,76	134,40	2,99000	131,41
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (6)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	22,18
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national	>>>	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : communal	>>>		

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Décide à l'unanimité

- d'instaurer la gratuité de tarif concernant l'occupation du domaine public par les terrasses des débits de boissons à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

5.- Elections de représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appels d'Offre, à la Commission Délégation de Service Public/Concession, au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire indique les modalités de vote nationales et très réglementées à savoir le vote à bulletin secret à la proportionnelle au plus fort reste. Le bureau de vote est constitué par Monsieur Maxime TRITZ, secrétaire, qui fait circuler l'urne, Monsieur Jacky MARX, Président, et deux assesseurs, Messieurs Jean-William FISCHER et Luc DOLLE. Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats, en plus de la liste proposée par le groupe majoritaire, pour la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur Marc FELD se déclare candidat et Madame Nicole MULLER-BECKER comme suppléante.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5

Vu l'annexe au décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, et notamment son article 22,

5.A. Commission d'Appel d'Offres,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'élire en son sein, au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants entrant dans la composition de cette commission.

Sont candidats :

- Liste ZINGRAFF :
 - Titulaires : Jean-Marc SCHWARTZ, Christian DIETSCH, Dominique VILHEM-MASSING, Jean-William FISCHER, Sébastien JUNG
 - Suppléants : Bernadette NICKLAUS, Jean-Jacques WEBER, Evelyne CORDARY, Nicole BOURESY-DORCKEL, Dominique LIMBACH
- Liste MULLER-BECKER :
 - Titulaire : Marc FELD
 - Suppléant : Nicole MULLER-BECKER

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 34
 - Blancs : 0
 - Nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 34
-
- liste ZINGRAFF 30 voix, soit 4 sièges
 - liste MULLER-BECKER 4 voix, soit 1 siège

Membres titulaires élus :

- Jean-Marc SCHWARTZ
- Christian DIETSCH
- Dominique VILHEM-MASSING
- Jean-William FISCHER
- Marc FELD

Membres suppléants élus :

- Bernadette NICKLAUS
- Jean-Jacques WEBER
- Evelyne CORDARY
- Nicole BOURESY-DORCKEL
- Nicole MULLER-BECKER

5.B. Commission des Contrats de Délégations de Service Public et de Concessions

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-5,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'élire en son sein, au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants entrant dans la composition de la Commission des contrats de Délégations de Service Public et de Concessions.

Pour la Commission des Contrats de Délégations de Service Public et de Concessions, en plus de la liste proposée par le groupe majoritaire, Madame Bernadette HILPERT se déclare candidate sans suppléant.

Sont candidats :

- Liste ZINGRAFF :
 - Titulaires : Jean-Marc SCHWARTZ, Christian DIETSCH, Dominique VILHEM-MASSING, Jean-William FISCHER, Sébastien JUNG
 - Suppléants : Bernadette NICKLAUS, Jean-Jacques WEBER, Evelyne CORDARY, Nicole BOURESY-DORCKEL, Dominique LIMBACH
- Liste HILPERT :
 - Titulaire : Bernadette HILPERT
 - Suppléant : *Néant*

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 34
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 34

- liste ZINGRAFF 29 voix, soit 4 sièges
- liste HILPERT 5 voix, soit 1 siège

Membres titulaires élus :

- Jean-Marc SCHWARTZ
- Christian DIETSCH
- Dominique VILHEM-MASSING
- Jean-William FISCHER
- Bernadette HILPERT

Membres suppléants élus :

- Bernadette NICKLAUS
- Jean-Jacques WEBER
- Evelyne CORDARY
- Nicole BOURESY-DORCKEL

5.C : Centre Communal d'Action Sociale

Pour le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, deux candidats, en plus de la liste proposée par le groupe majoritaire, se portent candidat, Monsieur François BOURBEAU et Monsieur Alain DANN.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R.123-8,
Vu l'article L.237-1 du Code électoral,

Décide

de fixer à 7 (sept), outre le Maire président, le nombre des membres élus en son sein pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Procède à l'élection

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'élire en son sein, au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, les sept membres

Sont candidats :

- Liste ZINGRAFF : Bernadette NICKLAUS, Christine CARAFA, Denis PEIFFER, Corinne THINNES, Jean-Marc SCHWARTZ, Evelyne CORDARY, Luc DOLLE
- Liste DANN :
- Titulaire : Alain DANN
- Liste BOURBEAU :
- Titulaire : François BOURBEAU

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 34
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 34

- liste ZINGRAFF 29 voix, soit 6 sièges
- liste DANN 1 voix, soit 0 siège
- liste BOURBEAU 4 voix, soit 1 siège

Membres élus :

- Bernadette NICKLAUS
- Christine CARAFA
- Denis PEIFFER
- Corinne THINNES
- Jean-Marc SCHWARTZ
- Evelyne CORDARY
- François BOURBEAU

6.- Formation des commissions municipales

Monsieur le Maire affirme que toutes les demandes ont été satisfaites suite à la communication des listes à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2541-1 et L 2541-8 spécifiques au droit local Alsace-Moselle,

Décide à l'unanimité

- de procéder aux créations et désignations des commissions municipales à main levée
- de fixer leur composition comme figurant sur la liste ci-annexée.

7.- Election des délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire demande si unanimement tous les conseillers municipaux sont favorables au vote à main levée puisque, dans le cas contraire, un passage à l'urne pour chaque organisme sera nécessaire et compte tenu du nombre d'organismes extérieurs le scrutin serait très long.

Madame Bernadette HILPERT comprend que c'est éminemment politique puisque c'est la majorité qui est représentée et qui s'exprime mais l'opposition avait émis le souhait d'obtenir quelques places notamment dans les conseils d'école et les maisons de retraite.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33

Décide à l'unanimité

- de ne pas recourir au scrutin secret, mais au vote à main levée pour désigner les délégués de la Ville ou du conseil municipal dans les organismes extérieurs ;

Décide sous 2 abstentions

- de désigner les délégués comme figurant sur la liste annexée à la présente ;

VILLE DE SARREGUEMINES

CONSEIL MUNICIPAL du 29/06/2020

Annexe à la délibération 6

COMMISSIONS MUNICIPALES MANDAT 2020 - 2026

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Représentant du maire :

Christian DIETSCH / Carole DIDOT / Marie-Thérèse HEYMES-MUHR/ Sayah KHARROUBI /
Christiane HECKEL / Corinne THINNES/ Nicole BOURESY-DORCKEL

Le conseil municipal demande aux associations ci-après de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CCSPL :

1. Fédération des Locataires - 63 rue Dupont des Loges 57000 METZ
2. Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » de Moselle-Est
BP 46 - 2 rue Blanzzy – 57470 HOMBOURG-HAUT
3. Association des propriétaires de Sarreguemines et Environs
55 rue Ste Barbe – 57200 Sarreguemines

COMMISSION MUNICIPALE DE LA CIRCULATION

Sébastien JUNG / Christian DIETSCH / Jean-William FISCHER / Bernadette NICKLAUS / Dominique LIMBACH / Jean-Marc SCHWARTZ / Nicole BOURESY-DORCKEL / Jean-Jacques WEBER / Sayah KHARROUBI / Durkut CAN

Alain DANN / Marc FELD

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE

Représentant du Maire : Christian DIETSCH.
Dominique LIMBACH / Jacques MARX.

Alain DANN

COMMISSION CULTURELLE

Véronique DOH/ Christine MARCHAL/ Jean-Claude CUNAT / Bernadette NICKLAUS /
Luc DOLLE / Audrey LAVAL / Sébastien JUNG/ Stéphanie BEDE-VÖLKER /
/Florence TITEUX / Christiane HECKEL /Denis PEIFFER / Evelyne CORDARY / Corinne THINNES

COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Carole DIDOT / Denis PEIFFER / Audrey LAVAL / Luc DOLLE / Christine CARAFA / Jean-Marc SCHWARTZ / Marie-Thérèse HEYMES-MUHR / Jean-Claude CUNAT / Maxime TRITZ / Christine MARCHAL / Stéphanie BEDE-VÖLKER / Evelyne CORDARY / Flore TITEUX / Christiane HECKEL / Dominique GEY / Sayah KHARROUBI

Marc FELD / Bernadette HILPERT

COMMISSION DES FINANCES

Jean-Marc SCHWARTZ / Denis PEIFFER / Bernadette NICKLAUS / Evelyne CORDARY / Christiane HECKEL / Flore TITEUX / Jean-William FISCHER / Durkut CAN/ Dominique GEY/Corinne THINNES / Jean-Jacques WEBER / Sébastien JUNG /Marie-Thérèse HEYMES-MUHR / Véronique DOH / Maxime TRITZ / Christian DIETSCH/ Dominique LIMBACH/ Luc DOLLE / Nicole BOURESY-DORCKEL / Sayah KHARROUBI

Nicole MULLER-BECKER / François BOURBEAU

COMMISSION DES ENJEUX DU CENTRE-VILLE, DES ANIMATIONS, DES FOIRES ET MARCHES

Sébastien JUNG / Jean-Jacques WEBER / Bernadette NICKLAUS / Jean-William FISCHER / Nicole BOURESY-DORCKEL / Christian DIETSCH/ Sayah KHARROUBI / Dominique LIMBACH/ Corinne THINNES / Christiane HECKEL/ Christine MARCHAL / Jacques MARX/ Dominique VILHEM-MASSING

Nicole MULLER-BECKER / Alain DANN / François BOURBEAU

COMMISSION DE L'HYGIENE, DE LA PROPRETE ET DE LA POLICE FUNERAIRE

Christine CARAFA/ Christiane HECKEL / Bernadette NICKLAUS / Nicole DORCKEL / Sébastien JUNG/ Dominique GEY /

Alain DANN

COMMISSION DES SPORTS

Maxime TRITZ / Denis PEIFFER / Dominique LIMBACH / Jean-Marc SCHWARTZ / Sébastien JUNG / Jean-Claude CUNAT / Christiane HECKEL / Audrey LAVAL / Luc DOLLE/ Evelyne CORDARY / Jean-Jacques WEBER / Corinne THINNES / Flore TITEUX / Sayah KHARROUBI

Alain DANN / Nicole MULLER-BECKER

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE, DES ESPACES VERTS ET DU TOURISME

Christiane HECKEL / Carole DIDOT / Jean-William FISCHER / Jacques MARX / Bernadette NICKLAUS / Sébastien JUNG / Luc DOLLE / Stéphanie BEDE-VOLKER / Maxime TRITZ / Christine MARCHAL/ Sayah KHARROUBI /Durkut CAN/ Véronique DOH/ Flore TITEUX / Jacques MARX

François BOURBEAU

COMMISSION DES TRAVAUX

Christian DIETSCH / Sayah KHARROUBI / Jean-William FISCHER / Luc DOLLE / Dominique LIMBACH / Jacques MARX / Jean-Marc SCHWARTZ / Turgut CAN / Sébastien JUNG / Jean-JACQUES WEBER / Maxime TRITZ / Bernadette NICKLAUS

COMMISSION URBANISME, HABITAT ET AFFAIRES IMMOBILIERES

Christian DIETSCH / Sayah KHARROUBI / Bernadette NICKLAUS / Evelyne CORDARY / Christiane HECKEL / Dominique LIMBACH / Jacques MARX / Jean-William FISCHER / Durkut CAN / Corinne THINNES / Sébastien JUNG / Nicole DORCKEL / Marie-Thérèse HEYMES-MUHR / Véronique DOH / Maxime TRITZ / Flore TITEUX

Bernadette HILPERT / Nicole MULLER-BECKER / François BOURBEAU

COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA JEUNESSE

Denis PEIFFER / Jean-Marc SCHWARTZ / Carole DIDOT / Maxime TRITZ / Bernadette NICKLAUS / Jean-Claude CUNAT / Christiane HECKEL / Sayah KHARROUBI / Evelyne CORDARY / Luc DOLLE / Corinne THINNES / Audrey LAVAL / Marie-Thérèse HEYMES-MUHR / Christine CARAFA / Christine MARCHAL

Nicole MULLER-BECKER / Alain DANN

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Bernadette NICKLAUS, Christine CARAFA, Jean-Marc SCHWARTZ, Christian DIETSCH, Sébastien JUNG, Véronique DOH / Stéphanie BEDE-VOLKER / Jacques MARX / Sayah KHARROUBI / Durkut CAN

Alain DANN / Bernadette HILPERT / François BOURBEAU

COMMISSION DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Denis PEIFFER / Luc DOLLE / Dominique LIMBACH / Durkut CAN / Sayah KHARROUBI / Jean-Jacques WEBER / Dominique VILHEM MASSING / Marie-Thérèse HEYMES-MUHR / Flore TITEUX / Corinne THINNES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le CM doit désigner 8 titulaires et 8 suppléants parmi les contribuables inscrits sur le rôle des impôts directs. Le Maire les choisit parmi les « personnes qualifiées » dans ce domaine.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Le Maire est Président de droit de cette commission.

Elles peuvent être en tout ou partie issues du Conseil Municipal mais doivent respecter les conditions de l'art

Les personnes sont ensuite nommées officiellement par le Directeur régional des Finances Publiques

Liste des 32 noms proposés

- 1-MALTER Jean-paul
- 2-HARTER Jean
- 3-BERTHEL Joseph
- 4-EBERST Fernand
- 5-NEISS Bruno
- 6-LEGERON Chantal
- 7-JUNG Jacques
- 8-WEYANT Christian
- 9-RAITH Armand
- 10-SCHWING Jean
- 11-ZAPP Jean-Paul
- 12-BERNTHEISEL Paul
- 13-BUCHHEIT Jean-Marie
- 14-SCHAEFER Chris
- 15-GOTTWALLES Alexandre
- 16- PETER Isabelle
- 17-MALMASSON Charles
- 18-FEY Jean-jacques
- 19-BARRE Jean-Marie
- 20-UNDERREINER Jean-Claude
- 21-DEPRET Benoît
- 22-KARST Sylvie
- 23-PAX Bernard
- 24-SCHLOTTERBERCK Philippe
- 25-LAUSCH Yvette
- 26-MALICK Jean-Claude
- 27-GURTNER Laurence
- 28-BEHR Marion
- 29-FIMBEL-PIETERS Nadia
- 30-DENISAN Patrick
- 31-LAVAL Raymond
- 32-ENGELHARDT Rosemy

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2020 - ANNEXE A DELIBERATION 7 - ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Norm des délégués
1 Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC)	CASC 99-101 rue du Maréchal Foch 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 28 30 30 Fax : 03 87 28 30 31 contact@aloc-sarreguemines	Décision du conseil communaut. du 31.01.2002	3	3 CM	désignation ultérieure sur saisine de la C.A.S.C.
2 SaarMoselle <i>(la Ville ne siège pas à l'Eurodistrict)</i>	Bureau de coopération Talstrasse 16 D 66119 SAARBRUCKEN Tél. : 00 49 (0) 681/506 - 8010 Fax : 00 49 (0) 681/506 - 8020 www.saarmoselle.de	<i>l'association persistera jusqu'à extinction des derniers règlements financiers en cours</i>	3	3 CM	1 - ZINGRAFF Marc 2 - SCHWARTZ Jean-Marc 3 - CUNAT Jean-Claude
3 Association Riv'Droite Centre Socioculturel de Sarreguemines	Espace Rive Droite 2 impasse Nicolas ROHR 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 28 71 90 Fax : 03 87 28 65 43 secretariat@centresocioculturel.fr	Statuts du 14.10.2009	Maire ou son représentant + 1 CM membres de droit de l'AG	1 CM 1 suppléant	PEIFFER Denis DOLLE Luc
4 Interassociation de Sarreguemines	3 rue Jacques Roth 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 25 03	Statuts du 28.06.2005 modifiés le 26.05.2008	Maire ou son représentant + 1 CM membres de droit de l'AG	1 CM	représentant du Maire : PEIFFER Denis + DOH Véronique
5 Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé (C.H.S.)	1 rue Calmette - BP 80027 57212 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 27 98 00	Décret n° 2010-361 du 08.04.2010 (ressort départemental)	Maire ou son représentant membre de droit du Conseil de Surveillance	néant	ZINGRAFF Marc <i>(prévu par les statuts, donc pas de vote du conseil municipal)</i>
6 Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Général Robert PAX (C.H.G.)	2 rue René-François Jolly - BP 50025 57211 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 27 33 10	Décret n° 2010-361 du 08.04.2010 (ressort communal)	Maire ou son représentant + 1 CM	néant 1 CM	Marc ZINGRAFF, Maire + HECKEL Christiane
7 Maison de Retraite Médicalisée Notre Dame et Résidence "Les Marguerites" Blauberg	2 - 4 rue des Marguerites 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 98 20 55 - maison de retraite Tél. : 03 87 95 74 46 - résidence	Maison de retraite N. Dame Règlém. Intér. 24.01.2005 modifié le 28.06.2005 Résidence Les Marguerites Règlém. Intér. du 30.06.2005	1 CM pour le Conseil de Vie Sociale	1 CM	THINNES Corinne

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
8	Maison de Retraite Médicalisée Sainte Marie	40 rue des Romains 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 17 05 Fax : 03 87 28 19 60 mslemarie@wanadoo.fr	nouveaux statuts du 04.05.2009	3 CM pour le CA <i>pas de représentant au CVS</i>	3 CM	1 - DIDOT Carole 2 - GEY Dominique 3 - DOLLE Luc
9	Résidence du Centre	Foyer Résidence 4 rue de la Cité 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 49 34	Règlment. Intér. du 05.02.2009 modifié le 27/03/2014 - article 2	Maire membre de droit du CVS + 1 CM	1 CM	NICKLAUS Bernadette
10	Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de la Région de Sarreguemines (A.F.A.E.I.)	105 rue de la Montagne 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 28 64 30 Fax : 03 87 28 98 61 www.afael-sarreguemines.org	Statuts du 13.06.2008	1 CM pour siéger au CA	1 CM	WEBER Jean-Jacques
11a	Conseil d'école Elémentaire MAUD FONTENOY	3 rue du Lieutenant Cahen - SGMES Tél. : 03 87 95 22 04 ce.0573057@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse CORDARY Evelyne
11b	Conseil d'école Maternelle MAUD FONTENOY	5 rue du Lieutenant Cahen - SGMES Tél. : 03 87 95 32 47 ce.0572551@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse CORDARY Evelyne
12a	Conseil d'école Elémentaire BLAUBERG	48 rue de Hambach- SGMES Tél. : 03 87 98 47 58 ce.0573144@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	LAVAL Audrey NICKLAUS Bernadette
12b	Conseil d'école Maternelle BLAUBERG	8 rue des Dahlias- SGMES Tél. : 03 87 98 02 36 ce.0570845@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	LAVAL Audrey NICKLAUS Bernadette
13a	Conseil d'école Elémentaire BLIES	1 rue de l'Ecole - SMES Tél. : 03 87 95 25 50 ce.0572908@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DOH Véronique DIETSCH Christian
13b	Conseil d'école Maternelle BLIES	5 rue de l'Ecole - SMES Tél. : 03 87 95 16 57 ce.0570846@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DOH Véronique DIETSCH Christian

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
14a	Conseil d'école Elémentaire CITE	7 rue de la Cité - SMES Tél. Cité 1 : 03 87 95 27 25 Tél. Cité 2 : 03 87 95 24 03 ce.0573461@ac-nancy-metz.fr elemcile.sarreguemines@gmail.com	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	BEDE-VÖLKER Stéphanie MARX Jacques
14b	Conseil d'école Maternelle CITE (Alice Cazat)	4 rue Claire Oster - SMES Tél. : 03 87 95 08 23 ce.0570839@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	BEDE-VÖLKER Stéphanie MARX Jacques
15a	Conseil d'école Elémentaire FOLPERSVILLER	17 rue du Groupe Scolaire - SGMES Tél. : 03 87 95 28 86 ce.0572909@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse CAN Durkut
15b	Conseil d'école Maternelle FOLPERSVILLER	15 rue du Groupe Scolaire - SGMES Tél. : 03 87 95 30 94 ce.0570836@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse CAN Durkut
16	Conseil d'école Groupe scolaire NEUNKIRCH	4 chemin des Arboriculteurs - SGMES Tél. : 03 87 95 00 86 ce.0573346@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DOLLE Luc HECKEL Christiane
17a	Conseil d'école Elémentaire WELFERDING	20 rue des Chartrons - SGMES Tél. : 03 87 98 20 23 ce.0573018@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	LAVAL Audrey LIMBACH Dominique
17b	Conseil d'école Maternelle WELFERDING	20 A rue des Chartrons - SGMES Tél. : 03 87 98 00 26 ce.0570840@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	LAVAL Audrey LIMBACH Dominique
18	Conseil d'école Maternelle GREGERSBERG	22 rue Marie Curie - SGMES Tél. : 03 87 95 31 24 ce.0572533@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	HECKEL Christiane Maxime TRITZ
19	Conseil d'école Maternelle VICTOR HUGO	2 Impasse Victor Hugo - SGMES Tél. : 03 87 98 01 41 ce.0572157@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DIDIOT Carole KHARROUBI Sayah

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
20a	Conseil d'école Maternelle MONTAGNE SUPERIEURE	1 rue des Pinsons Tél. : 03 87 98 21 88 ce.0570844@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	MARCHAL Christine KHARROUBI Sayah
20b	Conseil d'école Elémentaire MONTAGNE SUPERIEURE	3 rue Jean-Baptiste Barth Tél. : 03 87 98 08 03 ce.0573312@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	MARCHAL Christine KHARROUBI Sayah
21a	Conseil d'école Elémentaire Bilingue BLIES	3 rue de l'Ecole - SGMES Tél. : 09 72 13 92 56 sarrequeumines-blies@abcmzwei.eu	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DIDIOT Carole DOH Véronique
21b	Conseil d'école Maternelle Bilingue BLIES	3 rue de l'Ecole - SGMES Tél. : 03 87 98 44 83 sarrequeumines-blies@abcmzwei.eu	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DIDIOT Carole DOH Véronique
22	Conseil d'école Groupe Scolaire Bilingue BEAUSOLEIL	11 rue des Hirondelles - SGMES Tél. : 03 87 98 56 70 sarrequeumines-beausoleil@abcmzwei.eu	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DOH Véronique DIDIOT Carole
23	Conseil d'Administration INSTITUTION Ste CHRETIENNE	20 RUE Ste Crois - SGMES Tél. : 03 87 98 05 51 Fax : 03 87 95 28 22 isc.scm@wanadoo.fr	statuts de 1997 article 13 : 1 représentant au CA pour le vote du budget prév. et du bilan.	1 CM	1 titulaire 1 suppléant	DIDIOT Carole BOURESY-DORCKEL Nicole
24	Conseil d'administration Lycée Technique HENRI NOMINE (+ Lycée Profess. H. Nominé)	60 rue du Maréchal Foch - SGMES Tél. : 03 87 95 31 32	décret n° 2008-263 du 14/03.2008, codifié sous art. R.421-14 du Code de l'Education.	2 CM siégeant au CA (1 seul CA pour les 2 Ets depuis la fusion)	1 titulaire 1 suppléant	GEY Dominique CORDARY Evelyne
25	Conseil d'administration Lycée JEAN DE PANGE	16 rue du Lycée - SGMES Tél. : 03 87 98 07 73	décret n° 2008-263 du 14/03.2008, codifié sous art. R.421-14 du Code de l'Education.	2 CM siégeant au CA	1 titulaire 1 suppléant 1 titulaire 1 suppléant	HECKEL Christiane BEDE-VÖLKER Stéphanie HEYMES Marie-Thérèse JUNG Sébastien
26	Conseil d'administration Lycée Professionnel SIMON LAZARD	20 rue Jean-Jacques Kieffer - SGMES Tél. : 03 87 95 03 24	décret n° 2008-263 du 14/03.2008, codifié sous art. R.421-14 du Code de l'Education.	2 CM siégeant au CA	1 titulaire 1 suppléant 1 titulaire 1 suppléant	BOURESY-DORCKEL Nicole BEDE-VÖLKER Stéphanie GEY Dominique DOLLE Luc

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
27	Conseil d'administration COLLEGE HIMMELSBURG 379 élèves et pas de S.E.S.	13 rue des Abeilles - SGMES Tél. : 03 87 98 24 50	Art. R.421-14 et R.421-16 du Code de l'Education. si < 600 élèves et pas de SES : 1 seul représentant Ville si cas autre : 2 délégués Ville	1 délégué 1 suppléant	1 titulaire 1 suppléant	TTTEUX Flore TRITZ Maxime
28	Conseil d'administration COLLEGE FULLRAD 593 élèves et pas de S.E.S.	6 rue Fulrad - SGMES Tél. : 03 87 95 29 41	Art. R.421-14 et R.421-16 du Code de l'Education. si < 600 élèves et pas de SES : 1 seul représentant Ville si cas autre : 2 délégués Ville	1 délégué 1 suppléant	1 titulaire 1 suppléant	HEYMES-MUHR Marie-Thérèse CORDARY Evelyne
29	Conseil d'administration COLLEGE JEAN JAURES 540 élèves, avec S.E.S.	20 RUE DES Etangs - SGMES Tél. : 03 87 98 29 45	Art. R.421-14 et R.421-16 du Code de l'Education. si < 600 élèves et pas de SES : 1 seul représentant Ville si cas autre : 2 délégués Ville	2 délégués 2 suppléants	1er titulaire : 1er suppléant : 2è titulaire : 2è suppléant :	DOLLE Luc TRITZ Maxime KHARROUBI Sayah MARX Jacques
30	Comité directeur du S.F.C. Sarrequeimines Football Club	Stade de la Biles - BP 70911 Tél. : 03 87 02 93 91 sarrequeimines.fc@orange.fr	Statuts du 07.06.1993 article 6	Comité directeur: 3 CM à titre consultatif	3 CM	1 - TRITZ Maxime 2 - PEIFFER Denis 3 - WEBER Jean-Jacques
31	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord SYCOPARC	Maison du Parc / Château - BP 24 67290 LA PETITE PIERRE Tél. : 03 88 01 49 59 Fax : 03 88 01 49 60 contact@natrc-vosges-nord.fr	Charte du 01.01.2014	1 délégué à l'AG au titre des villes périphériques	1 CM	DOH Véronique
32	Comité de Dessertes de l'Est Mosellan	Conseil Régional de Lorraine 1 Place Gabriel Hacquard - BP 81004 57000 METZ Tél. : 03 87 33 60 00	Région Lorraine : Charte de la Concentration Locale	1 (ou plusieurs) CM ou autres personnes	1 CM	LIMBACH Dominique BOURESY-DORCKEL Nicole
33	Association "Journée Européenne de la Culture et du Patrimoine Juifs France" (JECJ-France)	c/o CBL - 10 rue Saint Claude 75003 PARIS Tél. : 01 42 71 68 19 jecj-france.com	Statuts du 27.04.2009	1 CM	1 CM	MARX Jacques
34	AFUL DU CARRE LOUVAIN (Association Foncière Urbaine Libre)	Carré Louvain - SGMES	Acte de vente du parking du 30.07.2004 et EDD volumétrique et cahier des charges et servitudes comprenant les statuts de l'AFUL	1 CM	1 CM titulaire 1 CM suppléant	ZINGRAFF Marc - Le Maire JUNG Sébastien

organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
35 Conseil de discipline (Centre de Gestion 57)	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle 16 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229 57952 MONTIGNY-lès-METZ Cedex	décret n° 89-677 du 18.09.1989 modifié	1 CM	1 CM	SCHWARTZ Jean-Marc
36 Conseil de Recours (appel) CDG 67	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin 12 avenue Schuman - CS 70071 67382 LINGOLSHEIM CEDEX	décret n° 89-677 du 18.09.1989 modifié	1 CM	42BIS42	DIDIOT Carole - Commission disparait avant fin 2020
37 Comité Technique (CT) Comité d'hygiène et de Sécurité (CHSCT)	Hôtel de Ville de Sarreguemines	décret n° 85-565 du 30 mai 1985 et décret n° 85-603 du 10 juin 1985. A partir de déc. 2014 : décret 2012-170 du 03.02.2012	8 représentants, de l'Administration : - dont 4 élus - dont 4 agents	8 représentants : - dont 3 élus - dont 4 agents	titulaires : DIDIOT Carole, SCHWARTZ Jean-Marc DIETSCH Christian, BOURESY-DORCKEL Nicole suppléants : VILHEM-MASSING Dominique, MARX Jacques, FISCHER Jean-William, CAMILLO Mathias
38 Comité de l'Amicale du Personnel Municipal	Hôtel de Ville 2 rue du Maire Massing - SGMES	Statuts du 06.12.2006 : article 10c	1 CM	1 CM	SCHWARTZ Jean-Marc
39 CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE	Préfecture de la Moselle BP 71014 - 9 Place de la Préfecture 57034 METZ Cedex Tél. : 03 87 34 87 34	Circulaire minist. du 26.10.2001 Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants	1 CM	1 CM	PEIFFER Denis
40 ATMO Grand EST anciennement ALQA Association Lorraine pour la Qualité de l'Air	5 rue de Madrid 67300 SCHILTIGHEIM 03 82 82 06 27	Statuts du 17/01/1992 Ville de Sgmes est membre fondateur	1 CM à l'AG	1 CM	DIETSCH Christian
41 Association des Communes Forestières	A.C.F. du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle Hôtel du Département Place du Quartier blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9 Tél. : 03 88 76 69 48 Fax : 03 88 76 69 76 Sylviane.bernardini@ca67.fr		1 CM à l'AG	1 CM titulaire 1 CM suppléant	DIETSCH Christian FISCHER Jean-William
42 Conseil National des Villes et Villages Fleuris	Ministère de l'économie et des Finances Teledoc 311 6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS Cedex 13 messages@cnvvf.fr 01 44 97 06 41			1 CM	HECKEL Christiane

8.- Communication(s) - Exercice par le Maire des délégations consenties par le Conseil Municipal (art. L.2122-22 du CGCT) -: renonciation au droit de préemption urbain.

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 20 n° 173/70	Rue de la Montagne	137 m ²
Section 20 n° 174/70	Rue de la Montagne	1 331 m ²
Section 20 n° 175/70	Rue de la Montagne (lot 58 – garage)	187 m ²
Section 07 n° 68	31 rue du Maréchal Foch (lots 3,9,16 et 18)	633 m ²
Section 54 n° 2/87	Rue des Romains	502 m ²
Section 54 n° 239	Rue des Romains	4 m ²
Section 21 n° 560/111	8 rue des Jacinthes	577 m ²
Section 21 n° 563/111	8 rue des Jacinthes	107 m ²
Section 24 n° 272	39 rue du Docteur Hauth	818 m ²
Section 24 n° 273	rue du Docteur Hauth	205 m ²
Section 73 n° 48	Rue des Jardins	490 m ²
Section 21 n° 40	15 rue de la Forêt	683 m ²
Section 41 n° 57	37 rue des Sports	1 069 m ²
Section 41 n° 56	rue des Sports	288 m ²
Section 54 n° 297/87	62 rue des Romains	599 m ²
Section 26 n° 04	rue de Grosbliederstroff	5 778 m ²
Section 26 n° 20	7 rue des Bénédictins	5 682 m ²
Section 08 n° 437/161	44 rue Clémenceau (lot 106)	1 568 m ²
Section 10 n° 275/102	65 rue du Maréchal Foch (lot 4)	231 m ²
Section 72 n° 35	41 rue du Général Leclerc	250 m ²
Section 53 n° 46	Rue de l'Union	461 m ²
Section 51 n° 134	3 rue de Bitche	113 m ²
Section 05 n° 72	12 rue de Verdun (lots 3, 4, 5, 6 et 7)	163 m ²
Section 22 n° 333/070	Route de Nancy	366 m ²
Section 25 n° 171/114	22 rue d'Ipppling (lots 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14 et 15)	1 572 m ²
Section 25 n° 171/114	22 rue d'Ipppling (lots 2, 4 et 13)	1 572 m ²

Section 25 n° 171/114	22 rue d'Ipppling (lots 3, 5 et 12)	1 572 m ²
Section 07 n° 68	31 rue du Maréchal Foch (lots 1, 4, 5, 6, 7, 14, 17 et 19)	633 m ²
Section 12 n° 723/155	Rue Jacoby (lots 5, 9, 14 et 19)	1 095 m ²
Section 12 n° 723/155	Rue Jacoby (lots 5, 9, 14 et 19)	1 095 m ²
Section 56 n° 23	22 rue de Ruffec	2 777 m ²
Section 28 n° 33	10 rue de Woustviller	489 m ²
Section 06 n° 182	Chaussée de Louvain (lot 5)	294 m ²
Section 20 n° 489/20	Rue de l'Abbé Ernest Krebs	400 m ²
Section 23 n° 452/158	Rue de l'Hôpital	3 659 m ²
Section 23 n° 455/158	Rue de l'Hôpital	71 m ²
Section 23 n° 456/158	Rue de l'Hôpital (lots 148 et 150)	152 m ²
Section 23 n° 452/158	Rue de l'Hôpital	3 659 m ²
Section 23 n° 455/158	Rue de l'Hôpital	71 m ²
Section 23 n° 456/158	Rue de l'Hôpital (lots 116 et 119)	152 m ²
Section 51 n° 82	10 rue de Foldersviller	878 m ²
Section 51 n° 158	Rue de Foldersviller	37 m ²
Section 21 n° 101	1 rue des Jacinthes	351 m ²
Section 01 n° 96	9 place Sibille (lots 1 et 2)	243 m ²
Section 09 n° 128	15 rue du Val de Blies	387 m ²
Section 73 n° 386	21 rue Allwies	1 762 m ²
Section 19 n° 55	Rue de la Montagne	16 m ²
Section 19 n° 56	231 rue de la Montagne	1 175 m ²
Section 19 n° 57	Rue de la Montagne	1 160 m ²
Section 19 n° 58	Rue de la Montagne	17 m ²
Section 76 n° 157	28 rue des Alisiers	684 m ²
Section 76 n° 215	28 rue des Alisiers	411 m ²
Section 02 n° 12	26 rue Pauline	315 m ²
Section 02 n° 13	28 rue Pauline	300 m ²
Section 02 n° 14	30 rue Pauline	326 m ²
Section 02 n° 148	21 rue Pauline (lots 8, 22 et 26)	273 m ²
Section 72 n° 219	Rue du Général Leclerc	631 m ²
Section 29 n° 37	9 rue des Mineurs	339 m ²

Section 21 n° 477/195	31 rue du Blauberg	643 m ²
Section 72 n° 173	Rue des Prés	593 m ²
Section 09 n° 78	5 rue Marie Curie	520 m ²
Section 10 n° 437/115	17 rue du Gal Houchard	493 m ²
Section 10 n° 438/116	rue du Gal Houchard	4 m ²
Section 12 n° 550/155	6 rue Jacoby	696 m ²
Section 29 n° 215	31 rue de la Colline	981 m ²²
Section 29 n° 217	Rue de la Colline	234 m ²
Section 29 n° 273/146	Himmelsberg	650 m ²
Section 29 n° 372/146	Rue de la Colline	255 m ²
Section 07 n° 109	22 rue Jacques Roth	151 m ²
Section 07 n° 271/111	5 rue Georges V (lots 5 et 8)	350 m ²
Section 16 n° 37	rue de Steinbach	4 330 m ²
Section 21 n° 372	43 rue des Bleuets	332 m ²
Section 48 n° 15	65 rue de Grosbliederstroff	471 m ²
Section 01 n° 164/5	Rue des Vosges	112 m ²
Section 01 n° 163/2	Rue des Vosges (lots 2 et 43)	1 138 m ²
Section 28 n° 239/3	59 rue de Reignac	556 m ²
Section 05 n° 87	13 place du Marché (lot 4)	381 m ²
Section 12 n° 83	22 rue Thérèse	635 m ²
Section 18 n° 16	300 rue de la Montagne	1 512 m ²
Section 47 n° 12	100 rue de Grosbliederstroff	1 442 m ²
Section 21 n° 151	51 allée des Châtaigniers	348 m ²

9.- Divers

Néant

Communications

Madame Bernadette HILPERT fait part que le 16 juin dernier a eu lieu une manifestation des personnels hospitaliers pour témoigner de leur vécu et exiger d'autres conditions. Madame HILPERT aurait souhaité que le Conseil Municipal ou une délégation de la mairie salue à un moment donné les manifestants.

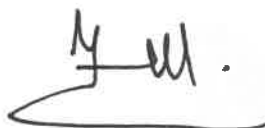
Monsieur le Maire prend acte de la déclaration de Madame HILPERT et se dit, tout comme l'ensemble des conseillers municipaux, solidaire quant à la prise de conscience de la question de la santé et à tout ce que nous devons aux hôpitaux et aux personnels soignants. Egalement, Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pas été contacté, ni sollicité pour cette manifestation mais cela ne repose sur aucune malveillance. Enfin, s'agissant des points « divers », il convient de les signaler à l'avance afin de les proposer au vote en début de séance.

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** précise qu'il avait prévu de se rendre au marché ce jour mais qu'en raison d'impératifs liés à la crise sanitaire du COVID au Hohberg, il en a été empêché. Il estime que d'autres occasions se présenteront pour témoigner de notre attachement, sans limite, à l'hôpital privé et à l'hôpital public.

Monsieur le Maire clôture en indiquant qu'au moment où il était difficile d'obtenir des masques, la Ville a contribué en distribuant notre stock face aux premières nécessités. Il appelle à rester prudent, vigilant et au respect des gestes barrières.

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 29 juin 2020

- 1.- Approbation du procès-verbal de la 1^{ère} séance du Conseil Municipal
- 2.- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
- 3.- Vote des taux des contributions directes locales pour 2020
- 4.- Actualisation des tarifs municipaux pour 2020
- 5.- Elections de représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appels d'Offre, à la Commission Délégation de Service Public/Concession, au Centre Communal d'Action Sociale
- 6.- Formation des commissions municipales
- 7.- Election des délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs
- 8.- Communication(s) - Exercice par le Maire des délégations consenties par le Conseil Municipal (art. L.2122-22 du CGCT) -: renonciation au droit de préemption urbain.
- 9.- Divers

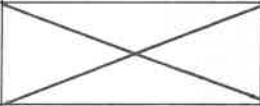

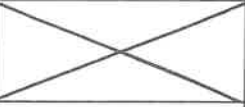


Le Maire
Marc ZINGRAFF

Le Secrétaire
Maxime TRITZ

Les Conseillers présents,

SCHWARTZ Jean-Marc		LIMBACH Dominique	
DIDIOT Carole		GEY Dominique	
PEIFFER Denis		MARCHAL Christine	
DOH Véronique		VILHEM-MASSING Dominique	
JUNG Sébastien		THINNES Corinne	

HECKEL Christiane		DOLLE Luc	
DIETSCH Christian		BEDE-VOLKER Stéphanie	
CARAFÀ Christine		CAN Durkut	
TRITZ Maxime		KHARROUBI Sayah	
NICKLAUS Bernadette		TITEUX-ALONZO Flore	
MARX Jacques		LAVAL Audrey	
BOURESY-DORCKEL Nicole		MULLER-BECKER Nicole	
CORDARY Evelyne		FELD Marc	
CUNAT Jean-Claude		BAUER Eric	
WEBER Jean-Jacques		DANN Alain	
FISCHER Jean-William		HILPERT Bernadette	
HEYMES-MUHR Marie-Thérèse		BOURBEAU François	

